

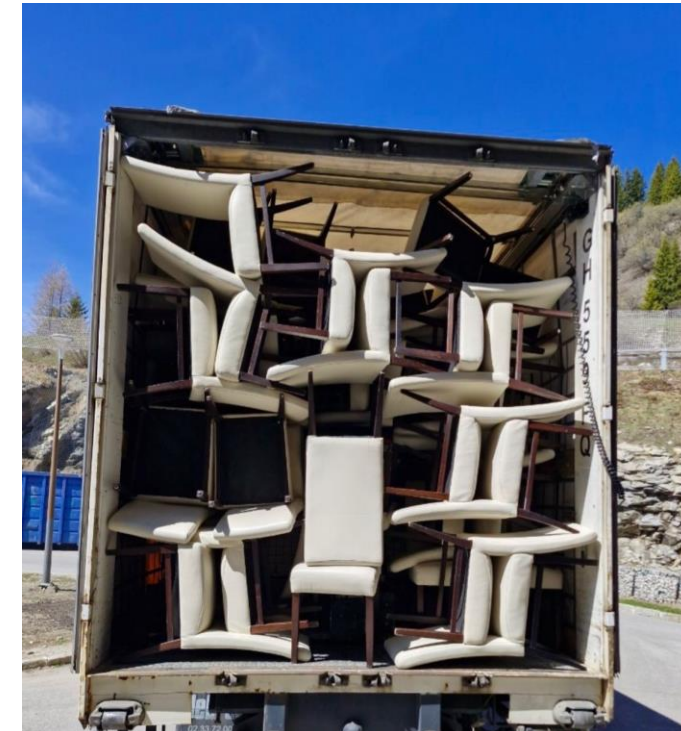
Mode opérateur

Collecte réemploi des Points Ecomaison* par les structures de l'ESS

REP Eléments d'Ameublement (EA)
REP Articles Bricolage & Jardin (ABJ)
REP Jeux & Jouets (JJ)

* magasin distributeur, livreur, centre de regroupement.

MAJ – SEPTEMBRE 2026



Sommaire

- 01 Principes contractuels
- 02 Soutiens financiers
- 03 Schémas opérationnels de collecte réemploi
- 04 Extranet - Visualiser mes demandes de collecte réemploi
- 05 Extranet - Valider mes enlèvements
- 06 Extranet - Traçabilité et déclaration des produits collectés



ecomaison

01

Principes contractuels



Principes contractuels

Points permanents



QUI PEUT RÉALISER LES COLLECTES RÉEMPLOI ?

- › Être un partenaire Ecomaison du réemploi de l'ESS avec à minima la **mobilisation d'un véhicule de transport**
- › Prérequis de pouvoir assurer la **traçabilité par origine d'apport des produits**



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS AU GISEMENT SUR DES POINTS PERMANENTS ECOMAISON ?

- › Ecomaison peut proposer un ou plusieurs points de collecte au partenaire de l'ESS (critères de proximité, respect de la traçabilité..)
- › Chaque structure en convention peut aussi se rapprocher du responsable régional Ecomaison de son territoire (carte slide suivante) pour savoir si des points de collecte dans sa zone d'intervention sont encore sans partenaire de collecte
- › La convention encadre les engagements et les soutiens associés à la collecte sur ces points Ecomaison



QUELS ENGAGEMENTS ?

- › **Magasin Jeux & Jouets** : Pas de collecte écrémante sur le point : l'ensemble des produits collectés relevant de la filière doivent être enlevés.
- › **Magasin Mobilier et/ou Bricolage & Jardin** : Tri réemploi réalisé en amont par le point, sauf si les partenaires en conviennent autrement
- › **Autre point permanent** (ZR déchèterie, centre de tri...) : collecte et écrémage sur site à déterminer entre les partenaires
- › **Assurer la traçabilité** en déclarant les quantités récupérées dans les **Entrées** sélectionnez dans type d'apport "Points permanents Ecomaison : collecte en magasin distributeur"
- › **Collecte sous un délai maximum de 10 jours ouvrés**, à la suite de la demande d'enlèvement du Point

Principes contractuels

Points saisonniers



QUI PEUT RÉALISER LES COLLECTES RÉEMPLOI ?

- › Être un partenaire Ecomaison du réemploi de l'ESS avec à minima la **mobilisation d'un véhicule de transport**
- › Prérequis de pouvoir assurer la **traçabilité par origine d'apport des produits**



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS AU GISEMENT SUR DES POINTS SAISONNIERS ECOMAISON ?

- › Ecomaison peut proposer un ou plusieurs points de collecte au partenaire de l'ESS lors d'opérations ponctuelles (collecte pédagogique dans les écoles, Grande Collecte Solidaire des Jouets...)
- › La convention encadre les engagements et les soutiens associés à la collecte sur ces points Ecomaison



QUELS ENGAGEMENTS ?

- › **Filière Jeux-Jouets** : Pas de collecte écrémante sur le point : l'ensemble des produits collectés relevant de la filière doivent être enlevés.
- › Le poids des jouets provenant de ces opérations doivent être partagés au référent de l'opération en question chez Ecomaison et être indiqués dans le SI lors des déclarations trimestrielles dans l'onglet « Entrées – Point de collecte saisonnier Ecomaison (3 mois) ».
- › **Filière Brico-Jardin** : Pas de collecte écrémante sur le point : l'ensemble des produits collectés relevant de la filière doivent être enlevés

Principes contractuels

Points ponctuels



QUI PEUT RÉALISER LES COLLECTES RÉEMPLOI ?

- › Être un partenaire Ecomaison du réemploi de l'ESS avec à minima la **mobilisation d'un véhicule de transport**
- › Prérequis de pouvoir assurer la **traçabilité par origine d'apport des produits**



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS AU GISEMENT SUR DES POINTS PONCTUELS ECOMAISON ?

- › **Ecomaison propose aux ESS locales** d'effectuer des collectes écrémantes auprès de détenteurs professionnels au grès des demandes formulées par ces derniers
- › L'ESS peut également solliciter Ecomaison pour organiser des collectes ponctuelles en benne auprès de ses propres partenaires



QUELS ENGAGEMENTS ?

- › L'ESS s'engage à **respecter les conditions du point de collecte** (horaires, propreté, accès ...) et à faire preuve de professionnalisme lors de l'intervention
- › L'ESS s'engage à tracer l'origine du mobilier collecté dans sa déclaration trimestrielle (cf slide 26)

Contacts en Région

Responsables du Développement Régional

CONTACTER VOTRE RÉFÉRENT RÉGIONAL POUR :

- › vous accompagner dans vos projets pour la **collecte de produits, tri, reconditionnement et traçabilité** afin de développer vos activités de réemploi solidaire pour les filières :
 - Ameublement,
 - Articles de bricolage et de jardin,
 - Jouets ;
- › vous accompagner dans la compréhension et bonne mise en œuvre des **consignes de tri**



Carte en ligne

Cartographie des Responsables du Développement Régional

Organisation en région



Rafal RYSZKA
Responsable du déploiement des Solutions de Reprise
ryszka@ecomaison.com



Aurélie REUNGOAT
Responsable du Développement
Régional Grand Ouest
areungoat@ecomaison.com



Paul CHAVASSIEU
Responsable du Développement
Régional Nord-Est
pchavassieu@ecomaison.com



Dorian RAYNAUD
Responsable Développement
Régional Grand Est
draynaud@ecomaison.com



Maël L'HOSTIS
Responsable du Développement
Régional Centre Atlantique
mlhostis@ecomaison.com



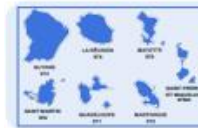
Aïsa DEROUAUX
Responsable du Développement
Régional Sud-Est
aderouaux@ecomaison.com



Lionel QUILLE
Responsable DROM COM
lquille@ecomaison.com



Adrien BOISSEAU
Responsable du Développement
Régional Sud-Ouest
aboisseau@ecomaison.com



France d'outre-mer



ecomaison

02

Rappel des dispositifs de soutiens financiers



Soutiens Flux Entrants pour la collecte sur les points permanents Ecomaison

- › **Filière Jeux & Jouets et Filière Articles de Bricolage & Jardin** : un soutien collecte fixe par magasin affilié cumulé au soutien flux entrant
- › **Filière Ameublement** : un soutien au Tonnage sur le flux entrant majoré à 40€/Tonnage (au lieu de 30€/Tonnage).

LES SOUTIENS SONT ACCORDÉS SOUS RÉSERVE DE TRAÇABILITÉ VIA DES DÉCLARATIONS TRIMESTRIELLES.

ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

Barème €/tonne :

- › **40€/tonne** collectée en distribution ou auprès des détenteurs professionnels ou zone réemploi de déchèterie publique.

JEUX & JOUETS (NON ÉLECTRIQUES)

Forfaits collecte :

- › Points permanents : **500€/point/an**
- › Points saisonniers : **50€/point/mois**

Barème €/tonne :

- › **30€/tonne** entrante

ARTICLES DE BRICOLAGE & DE JARDIN (CAT. 3 ET 4)

Forfaits collecte :

- › Points permanents : **250€/point/an**

Barème €/tonne :

- › **30€/tonne** entrante

Accueil Mon compte Mes solutions de collecte Mes demandes d'enlèvement Mes soutiens **Documents** Back Office

Contrat Gestion opérationnelle Déclarations et soutiens

Consulter nos conventions par filière :

- Convention Ameublement
- Convention Jouets
- Convention Articles de Bricolage et Jardin (version en vigueur au 01/01/25)

Périmètre produits : liste non-exhaustive des produits inclus (ou exclus) de nos filières

Télécharger les supports de présentation des partenariats réemploi par filière :

- Présentation du partenariat réemploi EA/DEA - 2024
- Présentation du partenariat réemploi Jouets
- Présentation du partenariat réemploi - Articles de Bricolage et Jardin (Janvier 2025)

Autres documents utiles :

- Mode d'emploi Signature de la convention
- Formulaire conventionnement / création de compte EA - Jouets - ABJ
- Fiche Création/modification de contact



Les **documents complets** présentant l'ensemble des soutiens (**flux entrants, flux sortants réemploi, équipement..**) sont à retrouver sur le portail ecomaison dans l'onglet "Documents" rubrique "Contrat" de votre compte



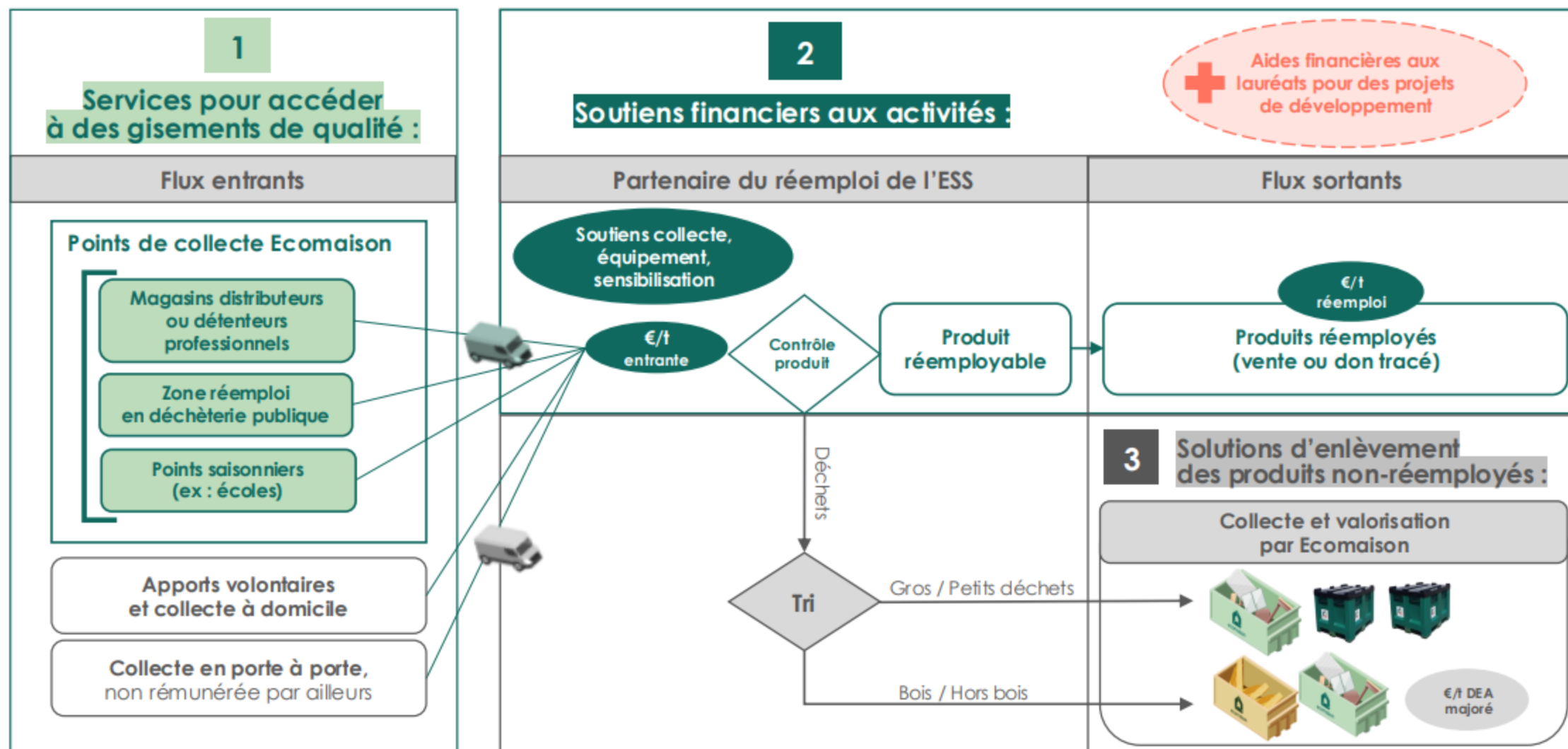
ecomaison

03

Organisation des collectes réemploi

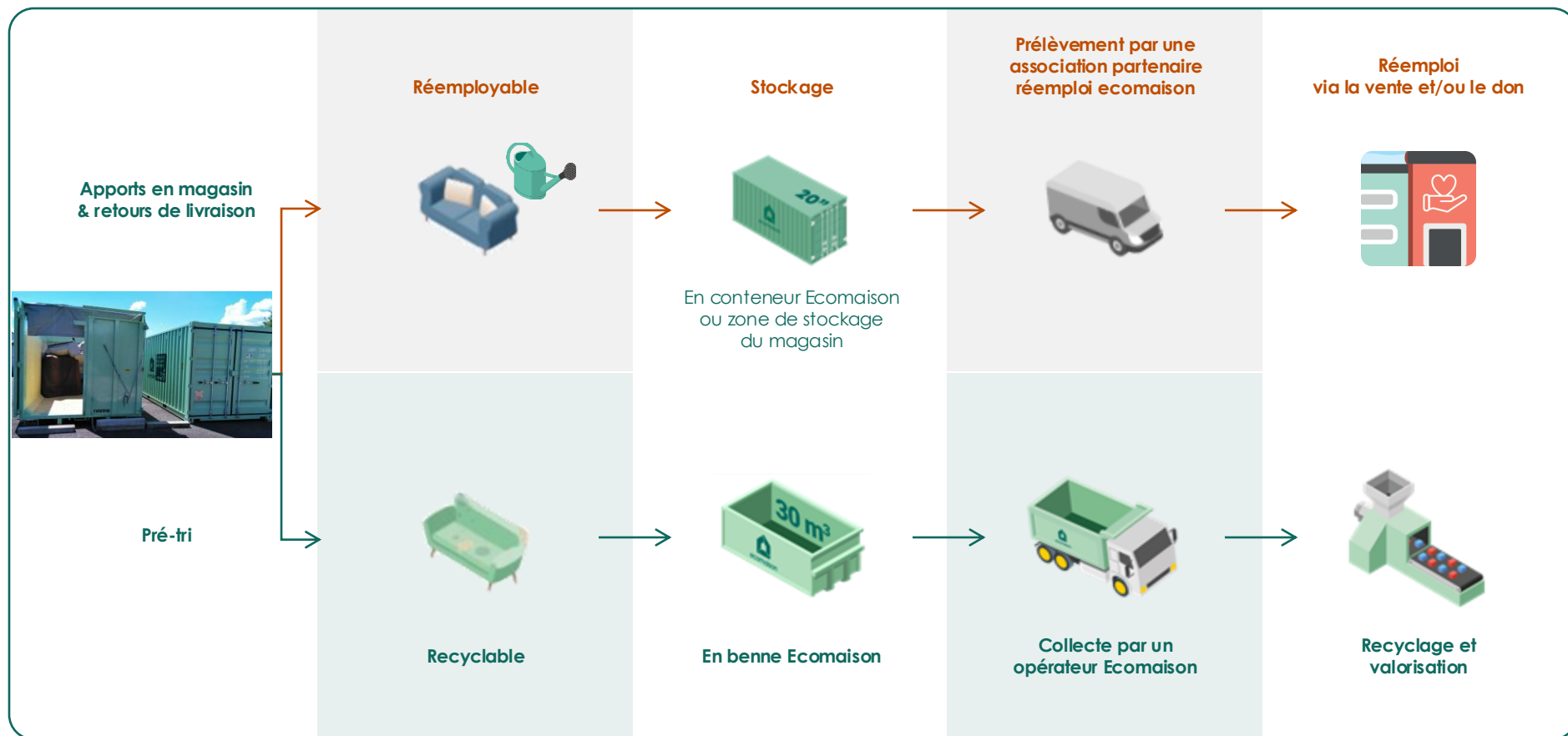


Schéma opérationnel type pour les collectes réemploi



Meubles et/ou Bricolage & Jardin

Prélèvement en magasin ou livreur



MODALITÉS

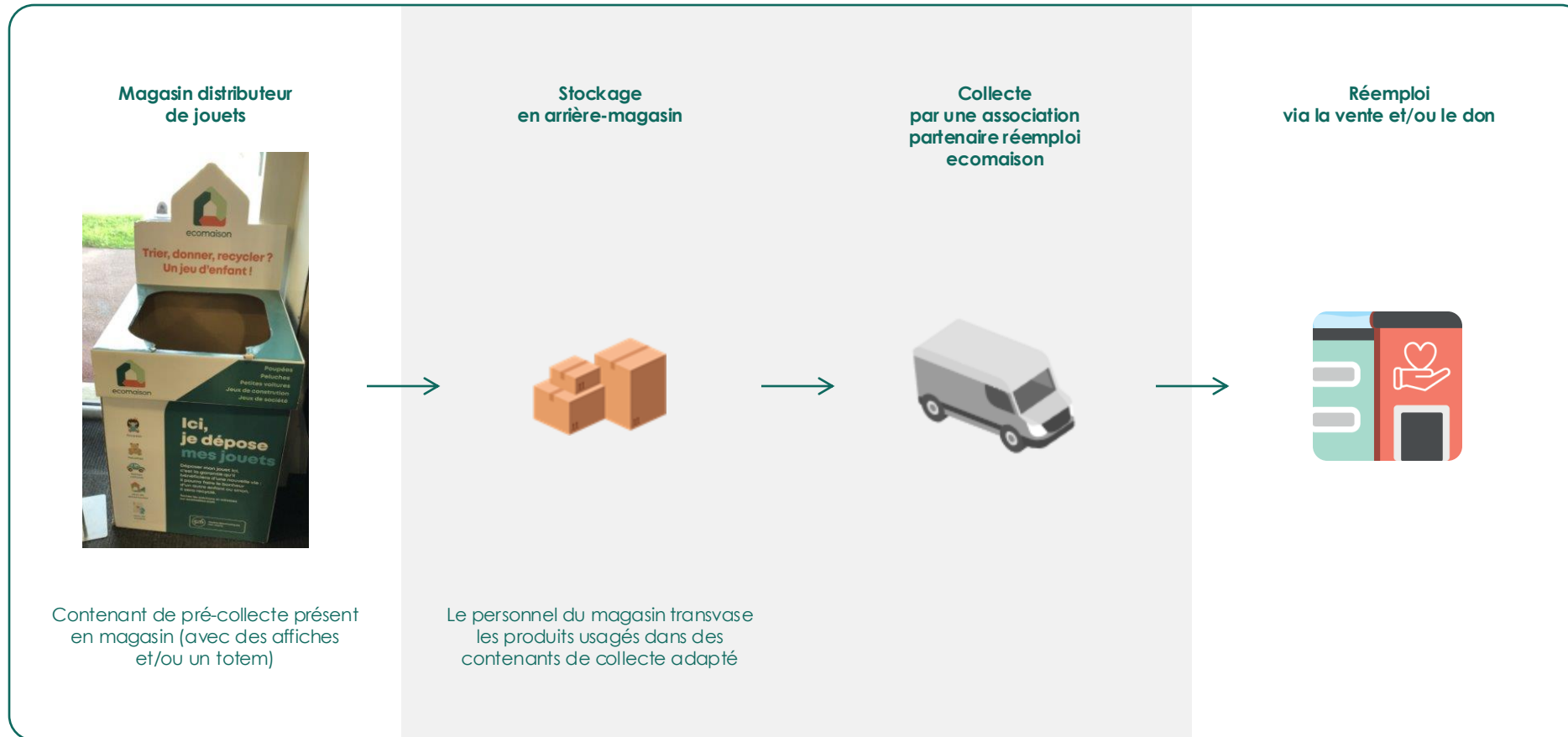
- › Le magasin dispose des **consignes de tri pour réemploi minimum** Ecomaison, **ajustables** par l'association jumelée.
- › Le magasin **trie les produits réemployables** selon ces consignes et les **stocke avec précaution**.
- › Le magasin **réalise les demandes de prélèvements réemploi** auprès de l'association via le portail Ecomaison.
- › L'association jumelée réalise la collecte selon les modalités convenues avec le magasin (collecte sous 10 jours ouvrés maximum).
- › L'association assure la **traçabilité dédiée pour les produits collectés sur le magasin**.

Jouets

Collecte en magasin

Option 1

MODALITÉS



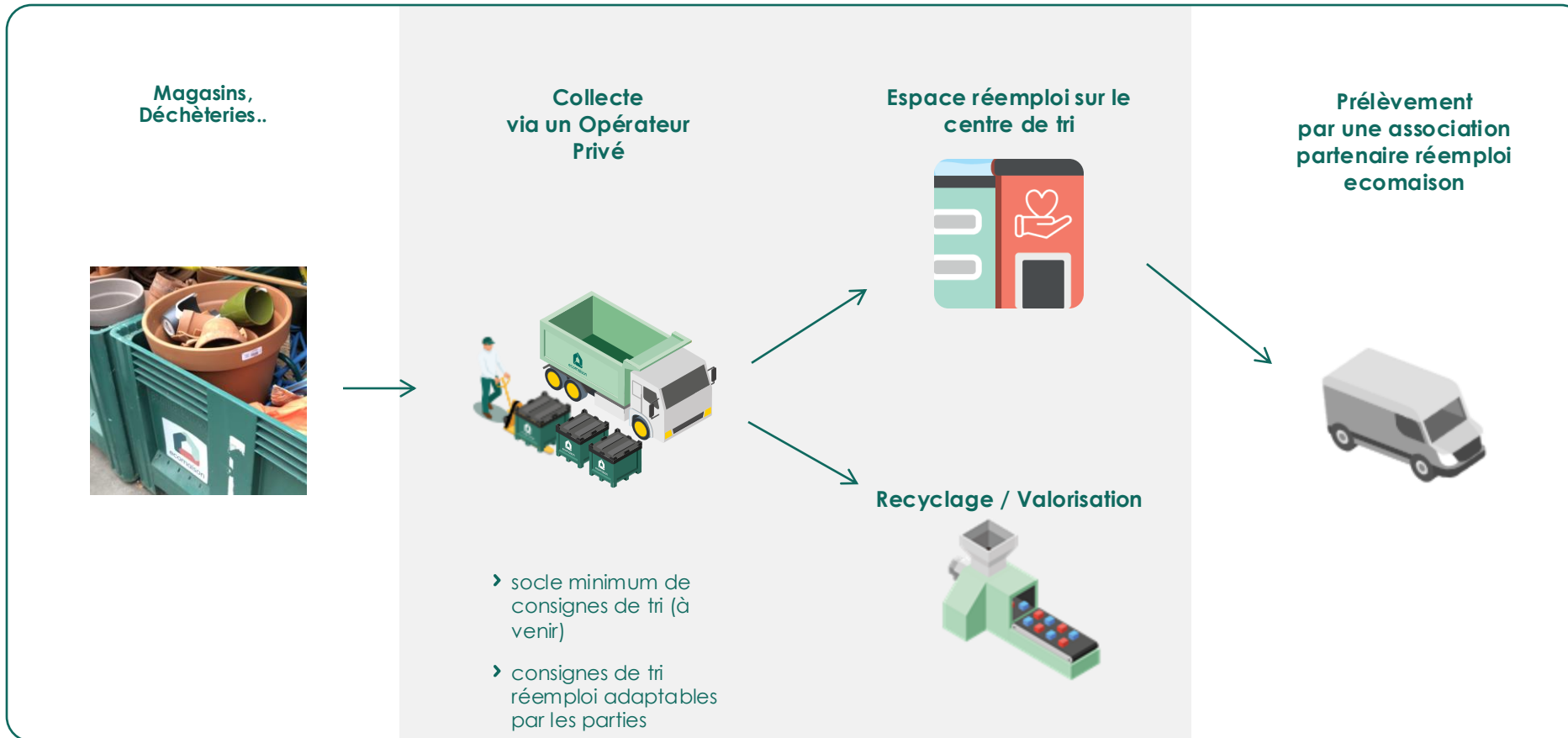
- › Le magasin ne réalise **pas de tri réemploi**. Il **reprend tous les produits usagés de la filière jeux** (hors électriques) et **stocke les produits** dans les contenants adaptés.
- › Le magasin **déclenche une demande d'enlèvement via le portail Ecomaison** auprès de l'association jumelée (au maximum 2 collectes / mois).
- › L'association jumelée réalise la collecte selon les modalités convenues avec le magasin (collecte sous 10 jours ouvrés maximum).
- › L'association assure la **traçabilité dédiée pour les produits collectés sur le magasin**.

Jouets et/ou Bricolage & Jardin

Prélèvement en centre de regroupement

Option 2

MODALITÉS

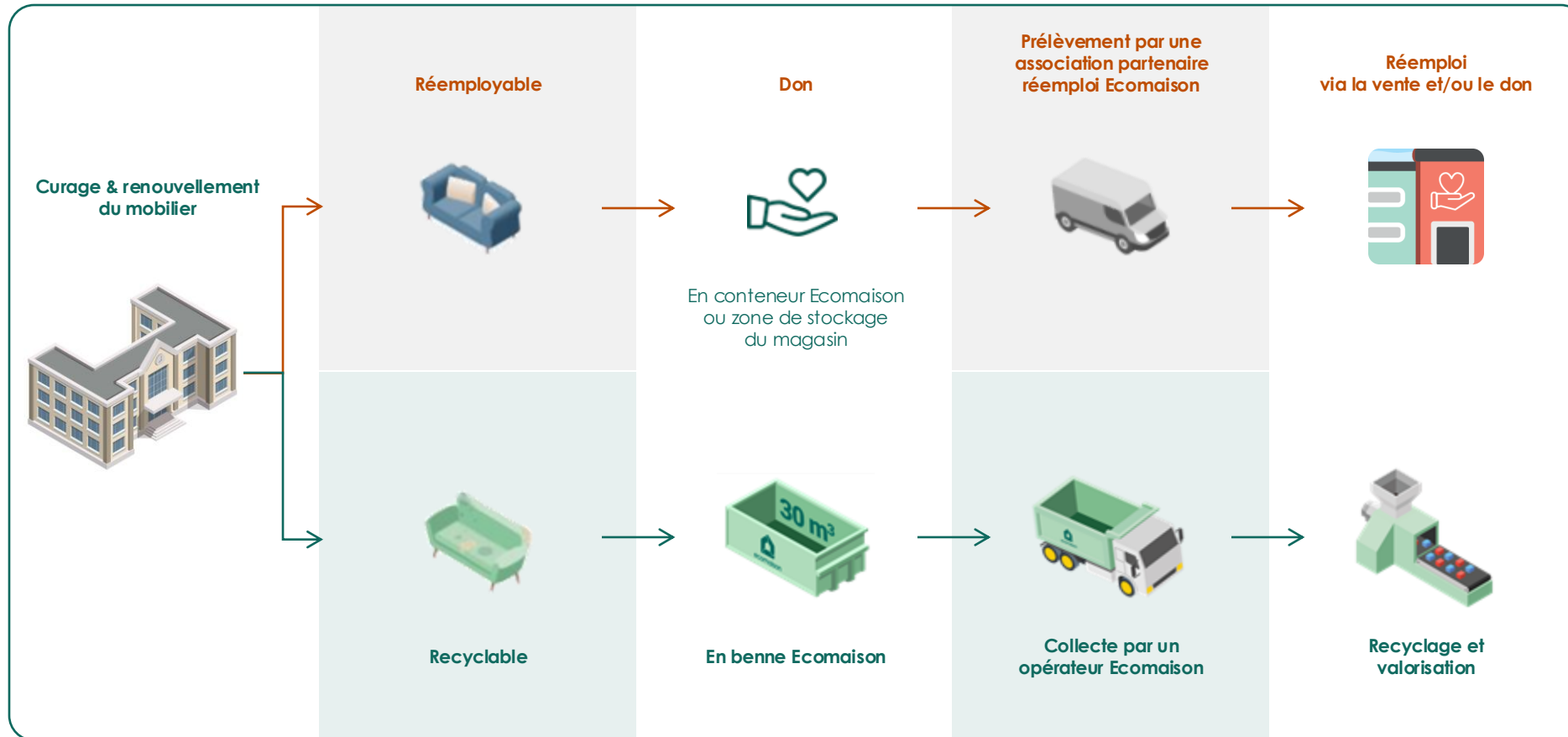


Pour rappel, un Opérateur privé est attribué au magasin si aucune association n'a été trouvée pour la collecte directement sur le magasin.

- › L'Opérateur doit remettre une partie du gisement collecté (réemployable) à destination d'une association.
- › L'Opérateur définit les modalités de collecte directement avec l'association.
- › L'association partenaire Ecomaison assure la traçabilité dédiée pour les produits collectés sur le site Opérateur.

Meubles

Opérations de collecte ponctuelle auprès des détenteurs professionnels



MODALITÉS

Pour poser une benne ponctuelle sur le site d'une entreprise ou administration, il faut en faire la demande à votre interlocuteur régional Ecomaison

- › Ecomaison pose les bennes aux dates demandées par l'intermédiaire de Waste Market Place
- › La manutention et la mise en benne sont à la charge du demandeur
- › L'association assure la traçabilité des éléments réemployés dans sa déclaration trimestrielle en précisant l'origine du mobilier (nom et adresse de l'entreprise ou administration)

Jouets

Opérations de collecte en point saisonnier



MODALITÉS

- › Le point de collecte ne réalise **pas de tri réemploi**. Il reprend tous les **produits usagés de la filière jeux** (hors électriques) et **stocke les produits** dans les bornes souples Ecomaison
- › Le point saisonnier **convient au début ou au cours de l'opération de l'enlèvement définitif (et intermédiaire le cas échéant)** auprès de l'association jumelée
- › L'association jumelée réalise la collecte selon les modalités convenues avec le point (collecte sous 10 jours ouverts maximum).
- › L'association assure la **traçabilité dédiée pour les produits collectés**.



ecomaison

04

**Visualiser
mes demandes
d'enlèvement
en points permanents**



Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

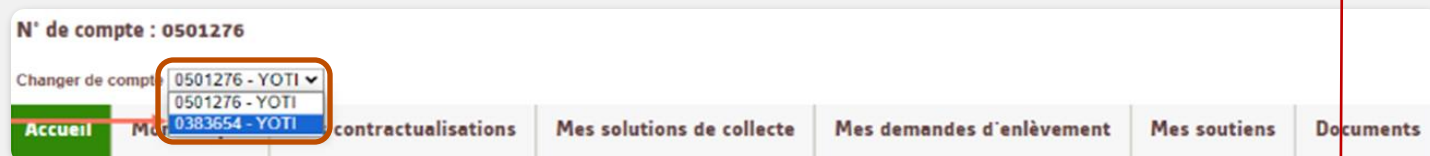
- 1 > Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs
Je reçois la demande d'enlèvement via une notification e-mail. L'identification et l'adresse du point d'enlèvement y sont rappelés :

- 2 > Sur votre espace, la demande passe automatiquement au statut « **Pris en charge par l'opérateur** ». Il conviendra ensuite de valider votre passage dès qu'il sera effectué.



Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

- 1 > Connectez-vous sur votre espace <https://extranet-reemploi-reutilisation.eco-mobilier.fr/> à l'aide de vos identifiants habituels.
- 2 > Utilisez ensuite le bouton « **Changer de compte** » pour basculer sur votre espace « **opérateur** » (compte commençant par 03).
- 3 > Dans cet espace, vous avez seulement besoin de vous rendre dans l'onglet « **Mes opérations** » puis dans « **Enlèvement petits volumes/de proximité** » pour voir et valider les demandes d'enlèvement en magasins qui vous sont faites. Les autres démarches restent à réaliser dans votre espace habituel.



Voir mes demandes d'enlèvement en magasins distributeurs

- 4 ➤ Cliquez sur l'onglet « **Mes opérations** » puis sur « **Enlèvements petits volumes/de proximité** » pour accéder aux demandes d'enlèvement qui vous ont été transmises :
- 5 ➤ Les demandes à traiter s'affichent en liste dans un tableau récapitulatif. Chaque demande passe automatique au statut « **Pris en charge par l'opérateur (votre structure)** ». Vous devrez ensuite valider votre passage après l'avoir effectué.

N° de compte : 0993737

Accueil Mon compte Mes contrats Mes prestations **Mes opérations** Récapitulatif des opérations Documents

Mes opérations d'enlèvement

Vous pouvez visualiser les demandes de ramassage de vos points d'enlèvement. Une fois le ramassage effectué, vous devez cliquer sur la ligne correspondante, pour valider le passage au statut "Pris en charge par l'opérateur".

Enlèvement petits volumes/de proximité

Numéro unique de l'opération : 783579385

Opération : Enlèvement petits volumes ESS

Code : 77910

Point d'enlèvement : INEA CHATRES

Statut : Non

Type de déchet : Petits objets / Carton pour petits objets

Date soumise : 04/05/2025

Ordonnance : 04.00 - 13.00

Statut : Pris en charge par l'opérateur

Rechercher

Magasin X



ecomaison

05

**Valider
mes enlèvements
réalisés sur les points
permanents**



Après la collecte : valider l'enlèvement réalisé en traitant l'opération

- 1 > Cliquez sur la ligne de l'enlèvement (l'opération) concernée :
- 2 > Dans la fenêtre qui s'ouvre, validez ou corrigez si besoin les éléments préremplis dans le champ « **Enlèvement réel** » :
 - Date et heure de l'enlèvement réalisé
 - Quantité collectée (en nombre de cartons ou de caisses-palettes)
 - Ce champ est prérempli avec les données saisies par le point d'enlèvement. Ces éléments peuvent être modifiés par le partenaire de l'ESS en charge de l'enlèvement.
- 3 ▪ Si besoin, vous avez la possibilité d'écrire un commentaire puis de cliquer sur « **Ajouter** ».
- 4 > Cliquez ensuite sur « **Traiter** » pour valider l'enlèvement réalisé.

1

▲ Numéro unique d'origine	▲ N° de correction	▲ Opération de	▲ Code Poste	▲ Point d'enlèvement	▲ Date d'enlèvement	▲ Type de déchets	▲ Type de comment	▲ Date soustraite	▲ Créneau de journée	▲ Précision	▲ État
750675206		Enlèvement petite volumes ESS	77010	IKEA CHARENTES	Non	Petits objets : Cartons pour petits objets		04/05/2023	04:00 - 12:00		Prix en charge par l'opérateur

2

Enlèvement réel

Date de traitement: 04/05/2023

Heure de traitement: [v] [v]

Date d'enlèvement réelle*: 04/05/2023 [v]

Heure d'enlèvement réelle*: [1] [v]

Quantité collectée*: 2

Passage à vide: ☐ [2]

3

Historique

Ajouter

4

Générer bordereau de transport Annuler **Traiter** Annuler l'opération



ecomaison

06

Traçabilité et déclaration des produits collectés



Traçabilité et déclaration des produits collectés

L'ACCÈS À LA COLLECTE DE POINTS PERMANENTS EST CONDITIONNÉ À UNE TRAÇABILITÉ SÉPARÉE PAR ORIGINE D'APPORT PAR LA STRUCTURE DE L'ESS.

› Dans la partie Déclarations, onglet « **Entrées** », préciser dans type d'apport l'origine si les flux ont été collectés sur un point permanent Ecomaison :

1 Dans Type d'Apport, cliquez sur « **Points Ecomaison Permanents Collecte en magasins distributeurs** »

2 Vous pouvez sélectionner le point concerné

› Le **mode opératoire complet pour les Déclarations ESS** est à retrouver dans l'onglet Documents puis Déclarations du portail Ecomaison ou si notre [site internet](#)

Points permanents

Édition d'une entrée

Date* 23/02/2026

Fonction du produit* Éléments d'Ameublement en mélange

Précisez la fonction du produit Couchages

1 Type d'apport* -- Sélectionner --

Poids (t)* -- Sélectionner --

Annuler Enregistrer & poursuivre la saisie

Apports volontaires et collecte à domicile
Points Permanents Ecomaison : prélèvement en zone réemploi sur déchèterie publique
Points Permanents Ecomaison : collecte en magasins distributeurs
Points saisonniers Ecomaison (3 mois)
Collecte en porte à porte non rémunérée
Collecte auprès de détenteurs professionnels (tertiaire, chantiers)

Édition d'une entrée

Date* 23/02/2026

Fonction du produit* Éléments d'Ameublement en mélange

Précisez la fonction du produit Couchages

Type d'apport* Points Permanents Ecomaison : collecte en magasins distributeurs

2 Partenaire ou point permanent -- Sélectionner --

Poids (t)* -- Sélectionner --

Signaler un dysfonctionnement / le gisement est de mauvaise qualité*

Annuler Enregistrer & poursuivre la saisie Enregistrer & quitter

Points permanents Ecomaison
BUT

Traçabilité et déclaration des produits collectés

Points saisonniers

L'ACCÈS À LA COLLECTE DE POINTS PERMANENTS EST CONDITIONNÉ À UNE TRAÇABILITÉ SÉPARÉE PAR ORIGINE D'APPORT PAR LA STRUCTURE DE L'ESS.

- Dans la partie Déclarations, onglet « **Entrées** », préciser dans type d'apport l'origine si les flux ont été collectés sur un point permanent Ecomaison :

Dans Type d'Apport, cliquez sur « **Points saisonniers Ecomaison** »

- Le **mode opératoire complet pour les Déclarations ESS** est à retrouver dans l'onglet Documents puis Déclarations du portail Ecomaison ou si notre [site internet](#)

Édition d'une entrée

Date* jj/mm/aaaa

Fonction du produit* Jouets en mélange

Précisez la fonction du produit -- Sélectionner --

Type d'apport* Points saisonniers Ecomaison (3 mois)

Poids (t)* -- Sélectionner --

- Apports volontaires et collecte à domicile
- Points Permanents Ecomaison : prélèvement en zone réemploi sur déchèterie publique
- Points Permanents Ecomaison : collecte en magasins distributeurs
- Points saisonniers Ecomaison (3 mois)**
- Collecte en porte à porte non rémunérée
- Collecte auprès de détenteurs professionnels (tertiaire, chantiers)

Annuler Enregistrer & publier

Traçabilité et déclaration des produits collectés

Points ponctuels

QUAND LA COLLECTE SE FAIT AUPRÈS D'HOTELS, SUR DES CHANTIERS...

cliquez sur « Collecte auprès des détenteurs professionnels »

Édition d'une entrée

Date* jj/mm/aaaa

Fonction du produit* Éléments d'Ameublement en mélange

Précisez la fonction du produit Couchages

Type d'apport* Collecte auprès de détenteurs professionnels

Poids (t)* -- Sélectionner --

Appports volontaires et collecte à domicile

Points Permanents Ecomaison : prélèvement en zone réemploi sur déchèterie publique

Points Permanents Ecomaison : collecte en magasins distributeurs

Points saisonniers Ecomaison (3 mois)

Collecte en porte à porte non rémunérée

Collecte auprès de détenteurs professionnels (tertiaire, chantiers)

Annuler Enregistrer & publier

Pour en savoir plus

Suivez nos actualités
sur notre site web
et nos réseaux sociaux

Ecomaison.com



Besoin d'aide ?

Découvrez notre [assistant virtuel](#)



Écrivez-nous via
[Notre formulaire de contact](#)

